



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 3 décembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
26 novembre 2009

Date d'affichage
26 novembre 2009

Objet de la délibération
*Direction des ressources
humaines et affaires générales -
Service du personnel - Création
de postes.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le trois décembre deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

ACROSSE Paul donne procuration à LAURERI Philippe, LAUNAY Michel donne procuration à BONIFAY Rose-Marie, CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins des services municipaux nécessitent les créations de postes à temps complet suivantes :

- 1 rédacteur principal
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- 1 animateur principal
- 2 auxiliaires de puériculture principales de 1^{ère} classe
- 1 technicien supérieur chef
- 1 ingénieur principal
- 1 contrôleur de travaux principal
- 1 chef de service de police municipale de classe supérieure
- 1 brigadier de police municipale

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur les créations de poste telles que présentées.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes explications et en avoir délibéré,

À main levée et à l'unanimité des voix :

DECIDE la création des postes à temps complet ci-dessus,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2010, chapitre 012 DEPENSES DE PERSONNEL.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

0-8 DEC. 2009

